

Motion du 17 décembre 2008 de MM. Simon Brandt, Rémy Burri, Adrien Genecand, Guy Dossan, Olivier Fiumelli, Grégory Baud, Mmes Anne-Marie Gisler, Patricia Richard et Christine Camporini: «Adhésion des institutions sportives de la Ville au réseau Gigogne».

(renvoyée à la commission de la jeunesse et des sports par le Conseil municipal lors de la séance du 3 octobre 2009)

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que la prévention favorise une politique de la jeunesse efficace vu que celle-ci permet non seulement de lutter contre la délinquance juvénile, mais aussi de protéger l'enfance en danger;
- que le sport est une activité qui a fait ses preuves sur sa capacité à socialiser les jeunes et à prévenir les cassures sociales;
- que la carte Gigogne, sous la responsabilité de Pro Juventute, permet aux jeunes de familles nombreuses d'obtenir, sur présentation de cette carte, des réductions de prix notamment auprès d'établissements sportifs publics ou parapublics associés au réseau Gigogne;
- que la collaboration entre carte Gigogne et carte 20 ans/20 ans est un succès;
- que les communes avoisinantes font participer leurs institutions sportives au réseau Gigogne (Meyrin, Thônex, Vernier);
- que, à titre d'exemple, aucune piscine municipale sous la responsabilité de la Ville n'offre actuellement de réduction aux détenteurs de la carte Gigogne au contraire d'autres communes,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à accorder des réductions de prix sur les activités sportives pratiquées par des jeunes porteurs de la carte Gigogne:

- de 20% pour les établissements sportifs publics propriété de la Ville de Genève (piscine, patinoire, etc.);
- de 10% pour les établissements sportifs parapublics ou qui jouissent de subvention en francs ou en nature de la part de la Ville de Genève.